



DELIBERATION N°20140036 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - LISTE DE PRESENTATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

La commission communale des impôts directs est l'organe qui permet de suivre et de participer au travail de mise à jour des bases d'imposition aux taxes locales, effectué par les services fiscaux.

L'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double proposée par l'assemblée municipale.

Outre les conditions à remplir par les commissaires, définies à l'article susvisé (les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission), un commissaire titulaire et son suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune. Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire et son suppléant doivent être propriétaires de bois ou forêts, d'une superficie suffisante et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

La nomination de cette commission devant intervenir dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux, il y a donc lieu, à l'issue du scrutin du 30 mars 2014, d'établir la liste de présentation comportant trente-deux noms (seize pour les titulaires, seize pour les suppléants), les uns et les autres devant remplir les conditions requises.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la désignation des personnes figurant sur la liste de présentation en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **de proposer** pour figurer sur la liste de présentation établie en vue de la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs de la commune les personnes suivantes :

titulaires :

M. Régis Cadegros , M. Jean-Marc Mounier, M. Bernard Triollier, Mme Nicole Forest, Mme Pascale Offrey, Mme Andonella Fléchet, Mme Michèle Frédière, Mme Antoinette Fratta, M. Ludovic Castillan

suppléants :

M. Michel Faure, M. Pierre Toussaint, M. Christophe Oriol, M. Jean-Paul Rivat, M. Alexandre Cigna, M. Jean-Luc Bouchacourt, Mme Aline Mouseghian, M. Philippe Kizirian

- **de compléter** cette liste lors d'une prochaine séance du conseil municipal afin qu'elle réponde aux critères exposés ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
signé :

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014